

Francilien Info
ENTREPRISES



Check-list du recrutement

E-ENTREPRISE

N° 79
AVRIL 2010

Recruter le candidat idéal s'avère souvent très compliqué lorsque l'on n'est pas professionnel de la question. Voici une checklist des points à valider à chaque étape clé.

1 - Bien définir le poste

Vous avez besoin de recruter, certes, mais pour quoi faire exactement ? Le premier exercice consiste à rédiger une définition de poste précise. Ce document indique les différentes tâches mais également la situation géographique du poste, le niveau hiérarchique et les pré-requis en termes de compétences.

2 - Communiquer sur votre recherche

Internet a révolutionné le contexte. Plus rapide et beaucoup moins cher, il ouvre des voies intéressantes. Certains sites vont plus loin que la publication de l'annonce et proposent même des outils pour sélectionner les CV les plus adaptés parmi la quantité reçue. Pensez aussi aux voies parallèles comme les organisations professionnelles qui disposent de leur propre support de communication. Votre site Internet est également un bon outil pour recruter.

3 - Pendant l'entretien

Au-delà des compétences techniques, interrogez-vous sur le profil psychologique idéal pour réussir dans le poste à pourvoir. Ne laissez rien au hasard et préparez les questions que vous souhaitez aborder. Si vous le pouvez, faites rencontrer les candidats intéressants par plusieurs personnes différentes et confrontez leurs avis respectifs.

Si le poste le permet, envisagez la réalisation d'un test technique au cours duquel vous pourrez valider les affirmations du candidat de ce point de vue. Il peut s'agir d'un quiz, d'une série de définitions ou encore d'un rédactionnel, voire d'un cas pratique à résoudre.

Enfin, n'oubliez pas que les meilleurs candidats sont aussi les plus convoités. N'hésitez pas à mettre en avant vos points forts, tant en termes de développement de l'entreprise qu'en termes social : ambiance, avantages, ...

3 - Respecter les règles de l'embauche

Les déclarations sont regroupées dans un formulaire que l'on appelle la Déclaration Unique d'Embauche (DUE). Autre obligation légale : inscrire le salarié sur le registre du personnel qui peut être demandé par l'inspecteur en cas de contrôle URSSAF. Mais, également, votre salarié doit se rendre à la visite médicale d'embauche réalisée par la médecine du travail.

Faites le point sur toutes ces formalités avec votre expert-comptable.



Ordre des experts-comptables
région Paris Ile-de-France

45, Rue des Petits Champs

75035 - PARIS Cedex 01

Téléphone : 01 55 04 31 31 / Télécopie : 01 55 04 31 70

www.oec-paris.fr



est une publication électronique
bimensuelle de

l'Ordre des experts-comptables
région Paris Ile-de-France

Directeur de la publication : Bernard LELARGE

Rédacteur en chef : Philippe STEMPERT

Conception/Réalisation : BGC TOSCANE - www.bgctoscane.com

Règle publicitaire : Efficiliation

80 Rue Talibout - 75009 PARIS / Téléphone : 01 40 18 54 04

Fax : 01 78 76 63 56 / Site internet : www.efficiliation.com

©Istockphoto - Ordre des Experts-Comptables